



Lettre des éleveurs

N°07 - Mai 2020

L'édito du Président



Chers éleveurs,

Avec la reprise des courses ce lundi 11 mai, notre activité a été relancée et avec elle, les rêves et les espoirs que chaque printemps fait naître dans nos haras et nos écuries de courses.

Avant que nous retrouvions une activité normale et que le PMU ne retrouve le volume de chiffre d'affaires du début d'année 2020, il faudra être patient mais le plan adopté par le Conseil d'Administration de France Galop nous permettra de retrouver dès 2021 un niveau d'allocations équivalent à celui que nous connaissions avant cette crise.

Au niveau de l'élevage, le protocole de déplacement des juments, mis en place au début du confinement par la Filière Cheval, aura permis la poursuite de la saison de monte et de limiter la baisse inévitable de l'activité de monte dans un contexte de confinement. Avec un probable ajustement dans les prochaines semaines, notamment pour les éleveurs non-professionnels qui peuvent de nouveau transporter eux-mêmes leurs juments, nous devrions être au plus proche des chiffres 2019. (voir tableau comparatif ci-dessous) Le calendrier des ventes aux enchères a dû être complètement revu par les agences et le sera encore probablement dans les prochaines semaines. Cette année 2020 sera donc particulière à tout point de vue mais j'ai confiance en notre capacité commune à surmonter cette épreuve.

Je vous donne rendez-vous sur nos hippodromes, dès que cela sera possible, afin de partager à nouveau les moments de convivialité et d'émotion que nous procurent les courses.

Déclarations de premier saut (DPS) enregistrées (cumul au 18 mai)						
Po	Pour production PS Pour production AQPS					
2020	2019	Variation	2020 2019 Variation			
3 686	3 968	-7,1%	572	680	-15,9%	

Source: IFCE

Reprise d'activité progressive pour l'équipe Fédérale

Depuis le 11 mai, la permanence téléphonique de la Fédération a été élargie et vous pouvez désormais nous joindre tous les jours de 9h à 11h et de 14h à 16h. La distribution du courrier reprenant progressivement, celui-ci sera relevé les lundi et jeudi. Vous pouvez également continuer à nous contacter par email : info@federationdeseleveursdugalop.fr

ALLOCATIONS 2020 : détails du plan présenté par France Galop le 7 mai

Les aménagements retenus sur les dotations des courses organisées à partir du lundi 11 mai s'appliqueront uniquement sur l'année 2020 :

- Pas de baisse des allocations dans les courses PMH.
- En premium, dans les courses à handicaps (hors TQQ+) et réclamer de plat, il n'y aura pas de baisse d'allocations pour les courses parisiennes dotées de 19 000 € et moins, et une baisse moyenne de 15% pour les courses dotées de plus de 20 000 € (aucune de ces courses n'aura une dotation inférieure à 19 000 €). Pour les courses régionales, pas de baisse d'allocations non plus pour les courses dotées de 15 000€ et moins, et une baisse moyenne de 15% pour les courses dotées de plus 16 000 € (aucune de ces courses n'aura une dotation inférieure à 15 000 €).
- En obstacle : une baisse de 10% dans les courses à handicap et les réclamer, à l'exception des TQQ+ pour les handicaps.
- *Une baisse de 10% dans les courses d'obstacle régionales premium (Hors Listed et TQQ+).*
- *Une baisse de 30% dans les Listed, Gr3 et Gr2 de plat et d'obstacle.*
- *Une baisse de 30% dans les Gr1 d'obstacle.*
- *Une baisse de 40% dans les Gr1 de plat.*
- Les versements à la poule dans les Listed, Gr3 et Gr2 de plat diminueront en conséquence de 30%; ceux des Gr1 seront diminués de 40%.
- Toutes les autres courses verront leurs allocations diminuées de 20%.

Par ailleurs, le Conseil d'administration de France Galop a également voté le maintien du régime actuel des indemnités de transport.

Le principe de paiement de 10 allocations dans les courses à handicap n'a pas été retenu. Ces améliorations par rapport au plan initial sont financées par :

- la baisse plus importante dans les courses de Groupe 1 de plat ;
- la suppression de la prime à l'éleveur distribuée sur les performances réalisées dans les courses d'obstacle à l'étranger,
- une contribution supplémentaire du budget de France Galop.

Une réévaluation de la situation est prévue dans le courant de l'année lorsque France Galop aura davantage de visibilité sur le rythme de reprise de l'activité des paris hippiques et ses perspectives pour les derniers mois de 2020.

L'objectif annoncé par France Galop est de revenir dès 2021 à l'enveloppe d'encouragements initialement budgétée en 2020.





QU'EST-CE QUE LA GRIPPE ÉQUINE?

La grippe équine est une maladie des voies respiratoires **très contagieuse**. Elle sévit dans le monde entier. Le virus responsable se transmet d'un équidé à l'autre, par voie aérienne.

UN VIRUS TOUJOURS EN MUTATION

Une des caractéristiques de ce virus est de muter **au cours des années**.

C'est pourquoi l'OIE (Organisation Mondiale de la Santé Animale) recommande l'utilisation d'un vaccin contenant des souches vaccinales à jour, c'est-à-dire homologues aux souches circulant sur le terrain, pour assurer une protection optimale.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX SIGNES D'ALERTE ?

• Signes généraux :

fièvre, perte d'appétit, abattement général, baisse de performance.

• Signes respiratoires :

trachéo-bronchite, jetage, toux sèche et douloureuse, augmentation de la fréquence respiratoire.

• Complications et séquelles :

surinfection bactérienne, asthme équin, œdème pulmonaire, insuffisance cardiaque, mortalité.

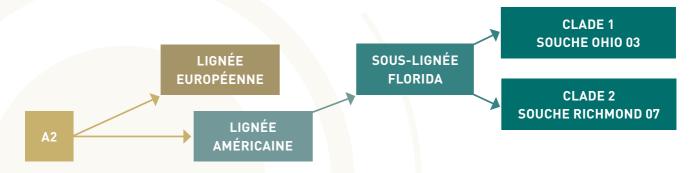
Zoom sur l'évolution du virus

La grippe équine est causée par un virus *influenza* de type A. Le sous-type A1 ou H7N7 n'est plus détecté chez les chevaux depuis 1980. Depuis cette date, toutes les épidémies ont été provoquées par le sous-type A2 ou H3N8 qui évolue constamment.

Il a évolué en deux lignées :

- Européenne : elle n'a pas été détectée au cours de la surveillance récente.
- Américaine: cette lignée a elle-même évolué en sous-lignée et clades. Les virus appartenant au clade 2 de la sous-lignée Florida sont responsables de la plupart des épidémies en Europe depuis 2010. La dernière épidémie en 2018/2019 était, elle, due à un virus du clade 1 de la sous-lignée Florida.

Pour garantir une protection efficace à votre équidé, il est nécessaire d'utiliser un vaccin contenant des souches à jour : c'est-à-dire à la fois des virus des clades 1 et 2 de la sous-lignée Florida.



Source: OIE Expert Surveillance Panel on Equine Influenza Vaccine Composition, OIE Headquarters, 28 March 2018, updated April 2019 - Conclusions and Recommendations https://www.oie.int/fr/expertise-scientifique/informations-specifiques-et-recommandations/grippe-equine/

POURQUOI VACCINER?

- La vaccination a pour but de **réduire la durée et l'intensité des symptômes** de la maladie à l'échelle d'un individu. Certains chevaux peuvent malgré tout être malades, mais sous une forme atténuée.
- La vaccination permet aussi de **limiter la transmission du virus** au sein d'un effectif de chevaux, et donc de contrôler plus rapidement une épizootie.

LES PROTOCOLES DE VACCINATION

Pour une bonne protection, il est indispensable de respecter le protocole de vaccination établi par votre vétérinaire, suivant le vaccin choisi.

Protocoles de vaccinations contre la grippe (valide au 01/01/2020)

	CHEVA	CHEVAUX DE COURSE			
PROTOCOLES PROTOCOLES	FFE* (compétitions nationales)	FEI (compétitions internationales)	Trot	Galop	
Primovaccination (V1 et V2)	De	ux injections avec 21 à 92 jours d'intervalle			
3° injection* (V3)	Obligatoire entre 5 et 6 mois après la 2° injection, si primovaccination postérieure au 01/01/2013 Obligatoire dans les 7 mois après la 2° injection de primovaccination Un cheval peut concourir sans cette 3° injection jusqu'à 6 mois + 21 jours** après la 2° injection de primovaccination		Obligatoire entre 150 et 215 jours après la 2º injection		
Rappels ultérieurs	Rappels n'excédant pas 12 mois	Rappels n'excédant pas Rappels n'excédant pas 12 mois et dernière vaccination pas 12 mois obligatoire 6 mois + 21 jours** avant une épreuve		Rappels n'excédant pas 12 mois (de préférence tous les 6 mois)	
Interdiction de vaccination avant épreuve	Pas de vaccin dans les 7 jours précédant l'épreuve	jours dans les 7 jours		dans les 4 jours une course les vaccins)	

- * Troisième injection après la seconde injection de primovaccination.
- ** Un cheval ne peut participer à une épreuve régie par la Fédération Equestre Internationale (FEI) si, et seulement si, la dernière injection date de moins de 6 mois + 21 jours.

DEMANDEZ CONSEIL À VOTRE VÉTÉRINAIRE.



RETOUR SUR CHELTENHAM 2020

Le Festival de Cheltenham a permis, cette année encore, de mettre en évidence le talent des chevaux français. Les tableaux ci-dessous vous rappellent, journée après journée, les performances* des « Fr ». Nous félicitons chaleureusement les entourages des chevaux et tout particulièrement les éleveurs**.

10 mars 2020

Chevaux	Places	Courses		Eleveurs
ABACADABRAS	2ème	Sky Bet Supreme Novices' Hurdle	Gr.1	Mme E. Van Haaren
FAKIR D'OUDAIRIES	2ème	Racing Post Arkle Challenge Trophy Novices' Chase	Gr.1	Comte Michel de Gigou
ROUGE VIF	3ème	Racing Post Arkle Challenge Trophy Novices' Chase	Gr.1	Ecurie D et Mme A. Montbroussous
DISCORAMA	3ème	Ultimate Handicap Chase	Gr 3	R. Buchot
EPATANTE] ère	Unibet Champion Hurdle Challenge Trophy	Gr.1	FX Lefeuvre et Mme FX Lefeuvre
SHARJAH	2 ^{ème}	Unibet Champion Hurdle Challenge Trophy	Gr.1	Haras de Beauvoir
BENIE DES DIEUX	2ème	Close Brothers Mares' Hurdle	Gr.1	G. Doyen
ELFILE	3ème	Close Brothers Mares' Hurdle	Gr.1	M. Parreau-Delhote
LORD DU MESNIL	2 ^{ème}	National Hunt Challenge Cup Amateur Riders' Novices' Chase	Gr.2	Mme Henri Devin

11 mars 2020

Chevaux	Places	Courses		Eleveurs
ENVOI ALLEN] er	Ballymore Novices' Hurdle	Gr.1	B. Vagne
EASYWORK	2 ^{ème}	Ballymore Novices' Hurdle	Gr.1	EARL Touillon-Moiron
ALLAHO	3ème	RSA Insurance Novices' Chase	Gr.1	E. Leffray
DAME DE COMPAGNIE] ère	Coral Cup Handicap Hurdle	Gr.3	Haras de Saint Voir et Mme D. Berchon
POLITOLOGUE] er	Betway Queen Mother Champion Chase	Gr.1	Mme Henri Devin
DYNAMITE DOLLARS	2 ^{ème}	Betway Queen Mother Champion Chase	Gr.1	Jacky Rauch et Emmanuel Clayeux
EASYSLAND] er	Glenfarclas Chase – <u>cross country</u> <u>chase</u>	Cl.1	Mme M. Avril et Mlle ML Labbe
NIGHT EDITION	2 ^{ème}	Boodles Juvenile Handicap Hurdle	Gr.3	Mme W. Spanner
SAINT D'OROUX	3ème	Boodles Juvenile Handicap Hurdle	Gr.3	PR. Ambrogi

12 mars 2020

Ryanair Chase : un quinté français ! A l'arrivée de ce Groupe 1, les 5 premiers sont des « Fr ». Une performance remarquable qui mérite d'être soulignée.

Chevaux	Places	Courses		Eleveurs
MIN] er	Ryanair Chase	Gr.1	Mme M.T. Mimouni
SAINT CALVADOS	2 ^{ème}	Ryanair Chase	Gr.1	J. Buez
A PLUS TARD	3 ^{ème}	Ryanair Chase	Gr.1	Mme H. Devin
FRODON	4 ème	Ryanair Chase	Gr.1	P. Gasdoue
DUC DES GENIEVRES	5 ^{ème}	Ryanair Chase	Gr.1	Mme C. Serres

SIRE DU BERLAIS] er	Pertemps Network Final Handicap Hurdle	Gr.3	Jean-Marc Lucas , Mlle L. Collet- Vidal, Mlle C. Collet-Vidal
TOUT EST PERMIS	3ème	Pertemps Network Final Handicap Hurdle	Gr.3	Mme I. Peltier et P. Pean
BACARDYS	3ème	Paddy Power Stayers' Hurdle	Gr.1	E. Vagne et JL Da Silva
CONCERTISTA] ère	Daylesford Mares' Novices' Hurdle	Gr.2	Wertheimer & Frère
DOLCITA	2 ^{ème}	Daylesford Mares' Novices' Hurdle	Gr.2	P. Goral





^{*}Chevaux français classés dans les 3 premiers.

^{**}Membres de la Fédération en gras.

13 mars 2020

Chevaux	Places	Courses		Eleveurs
BURNING VICTORY] er	JCB triumph Hurdle	Gr.1	Haras d'Etreham et Riviera Equine SARL
SAINT ROI] er	Randox Health County Handicap Hurdle	Gr.3	PE Guillou , Jack. Thomas et FB Dasque
AL BOUM PHOTO] er	Magners Cheltenham Gold Cup Chase	Gr.1	Jacky Rauch et E. Clayeux
ÉCLAIR DE BEAUFEU	2 ^{ème}	Johnny Henderson Grand Annual Challenge Cup Handicap Chase	Gr.3	Mickaël Renaud
GREAT WHITE SHARK	3 ^{ème}	Martin Pipe Conditional Jockeys' Handicap Hurdle	Cl.2	Mme A.M. d'Estainville- Gedik

Bernard Ferrand, un esprit fertile

Une des caractéristiques immédiates de Bernard Ferrand était certainement sa voix. Sa voix si reconnaissable qui résonnait au service de discours écrits d'une plume toujours alerte, parfois incisive et captait l'attention des assemblées auxquelles il assistait. Le timbre, le phrasé de cette voix reconnaissable entre toutes portaient avec conviction les idées que défendait Bernard Ferrand, idées dont beaucoup avaient germé dans son esprit fertile. Ainsi celui qui fut Président du Syndicat des Eleveurs du printemps 2007 au printemps 2011, à la tête de l'association des éleveurs du centre-est pendant des années, et présidât aux destinées de la société des courses de Vichy (la liste est non exhaustive) aura marqué son temps par des concepts novateurs dont l'intérêt et l'importance ne se démentent pas, aujourd'hui encore. Nous n'en citerons ici que deux qui portent son empreinte jointe à celles d'autres membres éminents de l'institution : la Grande Semaine de Vichy dont il a été l'instigateur et le Défi du Galop dont il a été un des fondateurs. Sans sa détermination ces deux grandes idées n'auraient pas vu le jour. Il avait certes laissé la place à d'autres équipes mais gardait sur ses « produits » un œil très attentif. Autres produits sur lesquels il veillait, ceux de son élevage, à Vassy. Dernier Croisé (gagnant du Crown Royal American Turf G3), Bandito Conti (vainqueur du Prix The Fellow G3) ou James de Vassy (3ème du Coral Cup Hurdle G3) ne sont que quelques-uns des nombreux gagnants qui ont vu le jour sur ses terres du centre-est où sa passion pour l'élevage n'a jamais failli.

Campagne PAC 202 – télé-déclaration des dossiers PAC

Attention : malgré les contraintes liées à l'état d'urgence sanitaire, et pour que les premiers paiements des avances puissent avoir lieu selon le calendrier normal, **l'ouverture**

de la télédéclaration de la campagne 2020 est effective depuis le 1^{er} avril 2020. En ce qui concerne la durée de la période de télédéclaration, la date limite de dépôt des demandes est reportée du 15 mai au 15 juin, sans pénalités.

Toutefois, la date du 15 mai reste celle à laquelle seront appréciés les engagements du demandeur, notamment en ce qui concerne la date à laquelle les parcelles déclarées sont à disposition de l'exploitant.

Tous les exploitants qui le peuvent sont invités à ne pas différer leur déclaration, pour assurer le meilleur déroulement possible de la campagne et limiter les impacts sur le calendrier de paiement.

Les déclarations 2020 devront être effectuées exclusivement par Internet sur le site Telepac: https://www.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/auth/accueil.action



